

Annexe 1 : Liste des investissements éligibles

Type d'investissement	Enjeux	Dépenses	Taux	Financier	Bénéficiaire	Filières
Bâtiment de matériel agricole équipé d'un atelier de maintenance	Atelier de matériel agricole (CUMA)	Construction ou rénovation de bâtiment de stockage de matériel agricole comportant un atelier mécanique : terrassement et accès, gros œuvre, maçonnerie, sous-bassements, bardage, charpente, toiture, revêtement de sol, raccordements aux réseaux, électricité, plomberie, cloisons intérieures et extérieures, étanchéité (portes, fenêtres), éclairage (basse consommation, naturel), ventilation, chauffage, isolation, équipement outillage neuf, revêtement de sol, frais généraux (étude, architecte). La surface minimum d'atelier exigible est de 50 m ² . L'accès à l'électricité est obligatoire.	30% (Plafond* de dépenses : 70 000 €)	Région	CUMA	Toutes
Matériel spécifique horticulture et maraîchage améliorant les conditions de travail	Matériels spécifiques aux filières	Machine d'assistance à la plantation y compris accessoire. Matériel de conditionnement facilitant les conditions de travail, récolteuses de légumes, machine d'assistance à la récolte de légumes.	30%	MAA	EA et CUMA	Maraîchage
		Machine d'assistance à la plantation y compris accessoire, matériel de semis en pleine terre. Tracteurs spéciaux pour pépinières : boîte de vitesse adaptée (ultra lente) et /ou gabarit de pneumatiques adapté (enjambeurs, étroits). Arracheuses et transplanteuses (lames souleveuses, arracheuses en motte, arracheuses en racines nues et transplanteuses). Dépileuses de rolls (dépileuses de bases et de plateaux), plateformes élévatrices de rolls, robots d'emballage. Equipements de chaîne de semis, repiquage et repotage pour les cultures hors-sol (décompacteuse ou déliteuse de substrat, dépileuse de pots ou de plaques, remplisseuse, robot de semis ou de repiquage, presse-motte, sableuse, mulcheuse, distributeur d'engrais, systèmes de pose de film ou paillage fluide). Machines de lavage des conditionnements. Ponts roulants, tapis de convoyage des plantes.		Région		Horticulture

Matériel spécifique horticulture améliorant la performance globale	Matériels et équipements améliorant la performance globale	Eclairage photopériodique, éclairage photosynthétique et éclairage basse consommation. Broyeurs de déchets de culture (ex : tiges, déchets de taille, invendus) en vue d'un recyclage. Haubanage. Eclairages photopériodique, photosynthétique et basse consommation (comprenant câblage, lampes, armoire de contrôle, programmateur, réflecteurs, raccordements électriques, montage). Gestion automatisée de ferti irrigation (comprenant l'unité centrale, les périphériques de dialogue, les sondes au niveau des solutions et du substrat, les câbles, le branchement électrique et le montage). Les chariots multi-fonctions (hors irrigation standard) permettant le pilotage de la fertilisation couplée ou non à la thigmomorphogénèse sont éligibles. Tablettes de culture, supports de culture hors sol. Filets brise-vent. Groupe électrogène. Ombrière, écran et double thermique, module d'intégration des températures, déshumidificateur.	30%	Région	EA et CUMA	Horticulture
Matériel spécifique herbe et légumineuses	Matériels spécifique aux filières	Matériel spécifique à la récolte de l'herbe et des légumineuses : andaineur à soleil, retourneur d'andain, combiné presse enrubaneuse, remorque autochargeuse, andaineur frontal, andaineur à tapis, andaineur trainé (type « ehlo »).	30%	Région MAA	CUMA	Prairies
Matériel spécifique améliorant les conditions de travail hors : maraîchage, horticulture, herbe, légumineuses, PPAM	Matériels spécifique aux filières	Semences : matériels de plantation et de récolte spécialisés (tapis non ajouré, ramassant délicatement les semences). Viticulture : cabines de protection et sécurité des opérateurs (charriots, cabines de taille), tireuse de bois, matériels de taille rase de précision, sécateur électrique. Cidriculture et arboriculture : plateforme de travail en hauteur (y compris assistance à la cueillette en arboriculture), matériel de taille en hauteur, matériel de rognage mécanique, sécateur électrique (en arboriculture et cidriculture), Pépinière viticole : chaînes semi-automatiques d'assistance au greffage, machines d'assistance au triage, au débouturage et au débitage des greffons et porte-greffes, tables grillagées pour la culture des porte-greffes, machines spécifiques pour l'arrachage de la pépinière.	30%	Région	EA et CUMA	Semences Viticulture Cidriculture Arboriculture Pépinière viti- cole

Matériel spécifique améliorant la performance globale hors : maraîchage, horticulture, herbe, légumineuses, PPAM	Matériels et équipements améliorant la performance globale	Semences : abris pour la culture porte-graine, matériel de séchage. Pépinière viticole : équipement froid et chaud (y compris chambres froides), hygrométrie, lumière pour salle de chauffe, équipements de contrôle des paramètres.	30%	Région	EA et CUMA	Semences Pépinière viticole
Matériel spécifique PPAM améliorant les conditions de travail	Matériels et équipements améliorant les conditions de travail	Acquisition de matériels spécifiques ou travaux visant l'adaptation de matériels existants pour la culture de PPAM.	30%	FAM	EA et CUMA	PPAM
Matériel spécifique PPAM améliorant la performance globale	Matériels et équipements améliorant la performance globale	Acquisition et amélioration des installations de lavage, de tri, de dépoussiérage, de séchage et de de stockage indispensable à la préparation du produit de la récolte pour la vente. Mise en place de systèmes liés à l'analyse de risques ou à la traçabilité.	30%	FAM	EA et CUMA	PPAM
Abris froids	Abris froids	Tunnels ou multichapelles mis en place pour plusieurs années de production, et d'une hauteur minimale de 2,5 m, permettant de réaliser des interventions mécanisées (passage de tracteurs). L'aménagement d'abris froids existants (automatismes, ouvertures) n'est pas éligible.	30% (plafond de dépenses : 50 000 €)	Région	EA et CUMA	Maraîchage Horticulture Pépinière viticole
		Tunnels ou multichapelles mis en place pour plusieurs années de production, et d'une hauteur minimale de 2,5 m, permettant de réaliser des interventions mécanisées (passage de tracteurs), simple ou double paroi gonflable, pour cultures hors sol. L'aménagement d'abris froids existants (automatismes, ouvertures) n'est pas éligible.	30%			Horticulture
Rénovation et plantation du verger	Plantation et rénovation de vergers	Coûts de préparation du terrain, d'achat des plants et de plantation (voir annexe 2 référentiel de coûts forfaitaires).	30%	FAM	EA et CUMA	Cidriculture Arboriculture
Surgreffage	Plantation et rénovation de vergers	Surgreffage (achat du matériel végétal et main d'œuvre).	30%	Région	EA et CUMA	Cidriculture Arboriculture

Matériel de protection contre les aléas climatiques	Matériels et équipements améliorant la performance globale	Diffuseur d'air chaud mobile (générateur associé à une turbine ou un ventilateur). Tour à vent fixe ou mobile, équipée ou non d'un générateur de chaleur et fils de palissage chauffants. Filets para-grêle : matériel de palissage (piquets, fils de fer, câbles, amarres, plaquettes, élastiques, peignes...) et les filets.	30% (plafond* de dépenses : 50 000 €)	Région	EA	Viticulture Arboriculture
		Diffuseur d'air chaud mobile (générateur associé à une turbine ou un ventilateur). Tour à vent fixe ou mobile, équipée ou non d'un générateur de chaleur.	30%	Région	CUMA	Viticulture Arboriculture
Équipement spécifique du pulvérisateur	Autres équipements spécifiques du pulvérisateur	- « kit environnement » comprenant système anti débordement sur l'appareil, buses anti dérives (conformes à la note de service DGAL/SDQSPV/2020-689 du 06/11/2020), rampes équipées de systèmes anti-gouttes et cuve de rinçage. Éligible sur la base d'un devis lorsqu'il est installé sur un pulvérisateur existant et plafonné à 3 000 €. - En cas d'acquisition d'un pulvérisateur neuf répondant à la norme NF EN ISO 16119 – 1 ^{er} mai 2013 et en substitution d'un équipement existant qui devra être réformé ou détruit, excepté pour les JA en individuel, les équipements de la liste ci-dessous sont éligibles sur la base d'un devis et plafonnés à 50% du prix total de l'appareil utilisé en viticulture ou arboriculture et 30% du prix total de l'appareil utilisé dans d'autres types de cultures : - Kit de rinçage intérieur des cuves/kit d'automatisation de rinçage des cuves, cuve de lavage embarquée (et ses accessoires) pour le lavage au champ du pulvérisateur, - Système d'injection directe de la matière active, - Matériel de précision permettant de localiser le traitement (type GPS), coupures de tronçon obligatoirement couplées à un GPS, - Dispositifs de gestion de fond de cuve, permettant de réduire la quantité résiduelle d'effluents phytosanitaires dans la cuve après épandage, - Systèmes électroniques embarqués d'enregistrement des paramètres des traitements phytosanitaires.	20%	MAA Région	EA et CUMA	Toutes

Équipement spécifique du pulvérisateur : récupération et confinement	Autres équipements spécifiques du pulvérisateur	Panneaux et tunnels récupérateurs de bouillies. Système de confinement et de récupération des excédents de bouillie sur les appareils de traitement fixe. Matériel de pulvérisation de précision permettant l'application de produits phytosanitaires hors de la présence de l'applicateur : - mise en place d'une pulvérisation par micro-gouttelettes en abris froids ou serres, - robots de pulvérisation.	20%	MAA Région	EA et CUMA	Toutes
		Acquisition d'un pulvérisateur neuf faisant partie de la liste agréée par la note de service DGAL/SDQSPV/2020-689 du 06/11/2020 (points 2.2 et 2.3), en substitution d'un équipement existant qui devra être réformé ou détruit, excepté pour les JA en individuel. L'équipement complet est éligible.		AELB (Ecophyto)		Viticulture Arboriculture Cidriculture
Équipement spécifique du pulvérisateur - autre	Autres équipements spécifiques du pulvérisateur	Pulvérisateur permettant d'atteindre la cime des arbres (prise en compte du surcoût). Système anti-limaces localisé sur épandeur. Système de désinfection du sol par injection (type rotovap).	20%	MAA	EA et CUMA	Toutes
Matériel de lutte mécanique contre les adventices	Matériel de substitution et de prévention aux traitements phytosanitaires	Bineuse y compris robot, système spécifique de binage sur le rang, système de désherbage mécanique sur lignes de canon ou sous abris, y compris robot, système de guidage automatisé pour bineuses, herse étrille, roto-étrille, pailleuse, distributeur de mulch, ramasseuses ou enrouleuses pour films organiques biodégradables, matériel spécifique de binage inter-rang, houes rotatives, matériel de cavallonnage, décaillonnage, écimeuses (non viticole).	40% (plafond* de dépenses : 50 000 €)	AELB (Ecophyto) Département 85 (AB) Région MAA	EA et CUMA	Toutes
Matériel de lutte thermique contre les adventices, maladies ou ravageurs	Matériel de substitution et de prévention aux traitements phytosanitaires	Matériel de lutte thermique (échauffement létal): bineuse à gaz, traitement vapeur, sondes spécifiques à la mise en place de la solarisation, système de désherbage thermique sur lignes de canon ou sous abris	40% (plafond* de dépenses : 80 000 €)	AELB (Ecophyto) Région MAA	EA et CUMA	Toutes
Matériel de lutte contre les prédateurs	Matériel de substitution et de prévention aux traitements phytosanitaires	Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique : filets tissés anti-insectes, filets <i>insects proof</i> , aspirateurs à ravageurs.	40%	AELB (Ecophyto) Région MAA	EA et CUMA	Toutes

Machine de traitement à eau chaude	Matériel de substitution et de prévention aux traitements phytosanitaires	Machines de traitement à l'eau chaude pour les plants de vignes répondant aux exigences de la note de service DGAL/SDQPV/N2015-1062 du 08/12/2015. Convention de reconnaissance FranceAgriMer exigée.	40%	MAA	EA et CUMA	Pépinière viticole
		Matériel de traitement post-récolte à l'eau chaude	40%	Région	EA et CUMA	Arboriculture
Matériel spécifique pour l'entretien de couverts herbacés entre rangs	Matériel de substitution et de prévention aux traitements phytosanitaires	Matériel spécifique pour l'entretien de couverts herbacés "entre rangs" et sur les tournières: broyeur, gyrobroyeur (dont escamotable), cover-crop, matériels de travail du sol intercepts et tondeuses intercepts. En cidriculture et arboriculture le système de sursemis, est aussi éligible.	40%	AELB (Ecophyto), Département 85 (AB) Région MAA	EA et CUMA	Viticulture Arboriculture Cidriculture
Matériel spécifique pour l'entretien de couverts par destruction mécanique	Matériel de substitution et de prévention aux traitements phytosanitaires	Matériel spécifique pour l'entretien de couverts par destruction mécanique des végétaux : rollkrop, rolo-faca, écorouveau.	40%	AELB (Ecophyto) Région MAA	EA et CUMA	Toutes
Matériel spécifique d'entretien sous clôture	Matériel de substitution et de prévention aux traitements phytosanitaires	Matériel spécifique d'entretien sous clôture.	40%	Région MAA	CUMA	Toutes
Matériel d'éclaircissage mécanique	Matériel de substitution et de prévention aux traitements phytosanitaires	Matériel d'éclaircissage mécanique (y compris matériel de broyage, retrait de résidus, secoueurs mécaniques pour éviter les contaminations).	40%	Région AELB	EA et CUMA	Viticulture Arboriculture

Matériel de techniques préventives à l'usage de produits phytosanitaires	Matériel de substitution et de prévention aux traitements phytosanitaires	Epampreuse mécanique, effeuilleuse. Matériels permettant de récupérer la menue paille au moment de la moisson (interdiction de remettre la menue paille au champ sauf sous forme de fumier composté). Andaineur à bois ou à feuilles. Andaineurs adaptés à la dessiccation des semences. Broyeurs à bois ou à feuilles. Rampes de thigmomorphogénèse.	40%	MAA	EA et CUMA	Toutes
Système de pulvérisation mixte	Matériel de substitution et de prévention aux traitements phytosanitaires	Système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'inter-rang et désherbineuses.	40%	AELB (Ecophyto) Région MAA	EA et CUMA	Toutes
Equipement contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau (lavage - remplissage)	Matériel spécifique économe en eau ou contribuant à la qualité de l'eau	Aménagement de l'aire de remplissage étanche avec système de récupération de débordements accidentels et/ou cuve de rétention. Aménagement de l'aire de lavage et de remplissage intégrant les prescriptions minimales suivantes : plateforme étanche permettant de récupérer tous les liquides en un point unique d'évacuation, décanteur, séparateur d'hydrocarbures, système de séparation des eaux pluviales, cuve de rétention et/ou dispositifs de traitements des effluents phytosanitaires agréés. Potence, réserve d'eau surélevée intégrées dans un projet d'aire de lavage du pulvérisateur.	40%	AELB (Ecophyto) MAA Région	EA et CUMA	Toutes
Equipement contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau (traitement effluents phytos)	Matériel spécifique économe en eau ou contribuant à la qualité de l'eau	Dispositifs de traitement des effluents phytosanitaires agréés (selon liste publiée par le ministère de l'écologie). Volucompteur programmable non embarqué avec arrêt automatique pour éviter les débordements de cuve.	40%	AELB (Ecophyto) MAA Région	EA et CUMA	Toutes
Optimisation de la fertilisation minérale	Optimisation de la fertilisation	Distributeur localisateur de matières fertilisantes sur le rang. Bineuses, semoirs spécifiques ou sur planche. Matériel permettant un épandage localisé d'engrais en surface ou enfouis, au pied des plantes en pleine terre ou dans les pots et les conteneurs.	40%	MAA Région	EA et CUMA	Toutes
Optimisation de la fertilisation organique	Optimisation de la fertilisation	Composteur.	40%	MAA Région	CUMA	Toutes

Outils d'aide à la décision	Outils d'aide à la décision	Station météorologique, thermo-hygromètre, anémomètre (matériel embarqué ou non). GPS et systèmes embarqués permettant une radiolocalisation (type RTK ou autre) : les GPS et matériels de radiolocalisation peuvent être destinés à plusieurs utilisations, dont au moins une en relation avec l'optimisation des traitements phytosanitaires ou de la fertilisation. Outil de modulation d'épandage d'engrais couplé soit à une cartographie, soit à un capteur (type N-sensor).	30%	MAA	EA et CUMA	Toutes
Matériel de mesure en vue de déterminer les besoins en eau	Matériel de mesure en vue de l'amélioration des pratiques	Appareils de mesures pour déterminer les besoins en eau (tensiomètres, sondes tensiométriques, capteurs sols, capteurs plantes, sondes capacitives).	40%	MAA Région	EA et CUMA	Toutes
Matériel économe et/ou de recyclage de l'eau	Matériel spécifique économe en eau ou contribuant à la qualité de l'eau	Systèmes de recyclage d'eaux : - de collecte et de stockage individuel en vue de la récupération des eaux pluviales sur les bâtiments ou plateformes et de leur réutilisation (comprenant terrassement, construction du bassin enterré ou aérien de récupération, pompes et canalisations). - de recyclage et de traitement (dégrilleur, décanteur, traitement biologique) des eaux de lavage et de drainage utilisées pour les productions végétales spécialisées. Machines de lavage des récoltes économes en eau pour les productions végétales spécialisées.	40%	MAA	EA	Cultures végétales spécialisées
Equipements contribuant à la préservation des sols (agriculture de conservation)	Equipements contribuant à la préservation des sols (agriculture de conservation)	Semoirs pour semis direct sous couvert-et ne permettant pas le travail du sol (les semoirs ayant des éléments de travail du sol qui ameublissent le sol sur l'ensemble de la largeur de l'outil avant les parties semeuses sont non éligibles) : semoir à disque, à dent soc. Stripill.	40%	Région AELB	EA et CUMA	Toutes
Équipement d'épandage contribuant à la réduction des émissions d'azote ammoniacal	Équipement d'épandage contribuant à la réduction des émissions d'azote ammoniacal	Équipements d'épandage avec DPA (débit proportionnel à l'avancement) obligatoire : rampe à pendillards, rampe à patins, enfouisseur à patins, enfouisseurs à disques. Dispositif d'épandage sans tonne, caissons de stockage de lisier en bout de champ. Le DPA seul n'est pas éligible. Système de pesée embarquée des effluents d'élevage (surcoût lié à l'option).	40%	Région MAA	CUMA et EA en copropriété**	Toutes

* le plafond s'applique par type d'investissement, quel que soit le nombre de dépenses que ce dernier liste.

** les modalités de déclaration et de dépôt de la demande pour les exploitants agricoles en copropriété sont indiquées dans le formulaire de demande d'aide.

Glossaire :

EA : exploitation agricole (personne physique ou morale hors CUMA)
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
PPAM : Plantes à parfums, aromatiques et médicinales

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne
MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation